

**Budget primitif  
voté par le Congrès le 17 décembre 2014**



NOUVELLE-CALEDONIE



**BP 2015**



## BUDGET ANNEXE

### Mission M01

## Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

**DEPENSES : 51 066 500 000 F**

**RECETTES : 51 066 500 000 F**



### Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours.

Il s'agit entièrement d'un budget de répartition. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Pour la première fois en 2012, ces reversements ont fait l'objet d'un budget annexe. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

## Historique des moyens financiers

## Dépenses :

Programmes	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
<b>P0101 - Financements réglementaires</b>	48 307 000 000	50 023 992 160	51 066 500 000	1 042 507 840
<b>Total Mission</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>1 042 507 840</b>

## Recettes :

Programmes	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution 2014/2015
<i>P0101 - Financements réglementaires</i>	48 307 000 000	50 023 992 160	51 066 500 000	1 042 507 840
<i>Total Mission</i>	<i>48 307 000 000</i>	<i>50 023 992 160</i>	<i>51 066 500 000</i>	<i>1 042 507 840</i>



## Action A0101-03 – Centimes additionnels

Dépenses : 11 824,0 MF  
Recettes : 11 824,0 MF

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution en montant	Variation en %
Contribution des patentes	1 550 000 000	1 400 000 000	1 600 000 000	200 000 000	14,29%
Contribution foncières	312 000 000	320 000 000	350 000 000	30 000 000	9,38%
Droits d'enregistrement	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0	0,00%
Droits de licence	56 000 000	70 000 000	72 000 000	2 000 000	2,86%
Contribution téléphonique	23 000 000	20 000 000	25 000 000	5 000 000	25,00%
<b>Centimes provinciaux</b>	<b>3 241 000 000</b>	<b>3 110 000 000</b>	<b>3 347 000 000</b>	<b>237 000 000</b>	<b>7,62%</b>
Contribution des patentes	3 200 000 000	3 000 000 000	3 300 000 000	300 000 000	10,00%
Contribution foncières	640 000 000	660 000 000	720 000 000	60 000 000	9,09%
Droits d'enregistrement	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	0	0,00%
Droits de licence	67 000 000	85 000 000	87 000 000	2 000 000	2,35%
IRVM	1 400 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000	0	0,00%
<b>Centimes communaux</b>	<b>7 107 000 000</b>	<b>6 945 000 000</b>	<b>7 307 000 000</b>	<b>362 000 000</b>	<b>5,21%</b>
Contribution des patentes CCI	580 000 000	540 000 000	610 000 000	70 000 000	12,96%
Contribution des patentes CMA-NC	530 000 000	490 000 000	560 000 000	70 000 000	14,29%
<b>Centimes chambres consulaires</b>	<b>1 110 000 000</b>	<b>1 030 000 000</b>	<b>1 170 000 000</b>	<b>140 000 000</b>	<b>13,59%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 458 000 000</b>	<b>11 085 000 000</b>	<b>11 824 000 000</b>	<b>739 000 000</b>	<b>6,67%</b>

**Les centimes au profit des provinces : 3 347 000 000 MF**

**Contribution des patentes (centimes additionnels provinciaux) : 1 600 MF**

La diminution notable des échanges en 2013 devrait affecter directement le rendement des centimes perçus sur la patente 2014 (rôle émis en octobre). L'évolution de ces échanges constatée au premier semestre 2014 permet d'envisager un retour au niveau des centimes perçus en 2013, soit 1,6 milliard pour les centimes provinciaux.

**Contribution foncière (centimes additionnels provinciaux) : 350 MF**

Le rôle 2014 s'élève à 343 MF.

La prévision 2015 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

**Droits d'enregistrement (centimes additionnels provinciaux) : 1 300 MF**

L'embellie observée en 2014 (+17% fin août) ne sera pas forcément observée en 2015, par conséquent la recette constatée en 2012 est anticipée.

**Droits de licence (centimes additionnels provinciaux) : 72 MF**

Le rôle général 2014 s'élève à 72 MF. Ce montant est reconduit pour 2015.

**Contributions téléphoniques (centimes additionnels provinciaux) : 25 MF**

**Les centimes au profit des communes : 7 307 000 000 MF**

**Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (centimes additionnels communaux) : 1 400 MF**

Comme pour le principal, les prévisions du BP 2015 correspondent au rendement de 2011.

**Contribution des patentes (centimes additionnels communaux) : 3 300 MF**

Comme pour les centimes additionnels provinciaux, l'inscription budgétaire prévoit une augmentation du rendement des patentes.

**Contribution foncière (centimes additionnels communaux) : 720 MF**

Le rôle 2014 s'élève à 698 MF.

La prévision 2015 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

**Droits d'enregistrement (centimes additionnels communaux) : 1 800 MF**

Le rendement de cette taxe fait l'objet d'une prévision prudente pour l'année 2015, soit la reconduction du montant inscrit au budget primitif 2014.

**Droits de licence (centimes additionnels communaux) : 87 MF**

La prévision de rendement est proche du rôle général constaté pour 2014.

**Les centimes au profit des chambres consulaires : 1 170 000 000 MF****Contribution des patentes (chambre de commerce et d'industrie) : 610 MF**

Compte tenu de l'évolution des échanges commerciaux, il est prévu une augmentation des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

**Contribution des patentes (chambre des métiers) : 560 MF**

Même commentaire que pour les centimes de la CCI.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	variation 2014/2015
Contribution des patentes pour la CCI	565	580	540	610	13%
Contribution des patentes pour la CMANC	515	530	490	560	14%
<b>Total</b>	<b>1 080</b>	<b>1 110</b>	<b>1 030</b>	<b>1 170</b>	<b>14%</b>

millions de F.CFP

## Action A0101-04 – Taxes affectées

Dépenses : 37 403,0 MF  
Recettes : 37 403,0 MF

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	Evolution en montant	Variation en %
Taxe de solidarité sur les services (TSS)	18 000 000	19 300 000 000	19 000 000 000	-300 000 000	-1,55%
Taxes sur les alcools et tabacs (TAT3S) - douanes	270 000 000	220 000 000	270 000 000	50 000 000	22,73%
Taxes sur les alcools et tabacs (TAT3S) - DSF	3 395 000 000	3 255 000 000	3 475 000 000	220 000 000	6,76%
Contribution sociale à l'IS	4 800 000 000	4 500 000 000	5 000 000 000	500 000 000	11,11%
Taxe sur les conventions d'assurances	900 000 000	1 000 000 000	1 100 000 000	100 000 000	10,00%
Cotisation de 0,25%	463 000 000	500 000 000	500 000 000	0	0,00%
Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA)	880 000 000	850 000 000	720 000 000	-130 000 000	-15,29%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	2 070 000 000	2 000 000 000	2 025 000 000	25 000 000	1,25%
Taxe de magasinage	110 000 000	96 000 000	92 000 000	-4 000 000	-4,17%
Droit de port	90 000 000	84 000 000	91 000 000	7 000 000	8,33%
Droit de quai	90 000 000	81 000 000	82 000 000	1 000 000	1,23%
Taxe de péage	1 450 000 000	1 300 000 000	1 313 000 000	13 000 000	1,00%
Taxe sur les produits pétroliers		1 010 000 000	1 010 000 000	0	0,00%
Redevance superficière	248 500 000	245 000 000	242 000 000	-3 000 000	-1,22%
Contributions pour déprédations des voies et chemins	45 000 000	39 500 000	78 000 000	38 500 000	97,47%
Redevance d'immatriculation	180 000 000	230 000 000	215 000 000	-15 000 000	-6,52%
Taxe sur les jeux			40 000 000	40 000 000	#DIV/0!
<b>Reversements organismes para-public</b>	<b>15 009 500 000</b>	<b>34 710 500 000</b>	<b>35 253 000 000</b>	<b>542 500 000</b>	<b>1,56%</b>
Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques	1 800 000 000	1 850 000 000	1 900 000 000	50 000 000	2,70%
Amendes forfaitaires	210 000 000	270 000 000	90 000 000	-180 000 000	-66,67%
Taxes sur les nuités	180 000 000	160 000 000	160 000 000	0	0,00%
<b>Reversements aux collectivités locales</b>	<b>2 190 000 000</b>	<b>2 280 000 000</b>	<b>2 150 000 000</b>	<b>-130 000 000</b>	<b>-5,70%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 199 500 000</b>	<b>36 990 500 000</b>	<b>37 403 000 000</b>	<b>412 500 000</b>	<b>1,12%</b>

## Les reversements aux organismes publics et parapublics

35 253 MF

## « Taxe de solidarité sur les services (TSS) » :

19 000 MF

Le produit de cette taxe est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Depuis 2006, son taux est de 5 %.

L'estimation pour 2015 repose sur une diminution de -1,5% par rapport au budget primitif 2014.

## « Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) – DSF » :

3 475 MF

Le produit de cette taxe est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

- La TAT3S sur le tabac : son taux est passé de 42 % à 37% du prix de vente régie depuis le début de l'année 2011. Le tabac représente plus de 95 % du rendement de cette taxe.
- La TAT3S sur les alcools : elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Compte tenu de l'augmentation des prix des tabacs, la prévision 2015 est légèrement augmentée.

**« Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) – Douanes » 270 MF**

La taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social est perçue par la Nouvelle-Calédonie, et depuis le 1er janvier 2010, elle est affectée à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Avec une recette de 276 MF, le rendement de la taxe a connu en 2013, une légère baisse de 0,14 % par rapport à 2012. En 2014 la tendance s'est inversée avec une hausse de 4,54 % sur les huit premiers mois par rapport à la période équivalente de l'année antérieure.

Les estimations de 2015 sont de 270 MF.

**« Contribution sociale additionnelle à l'IS » : 5 000 MF**

Instauré en 2005 au profit de la CAFAT, puis de l'agence sanitaire et sociale pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéficiaire fiscal atteint ou dépasse 200 MF.

**« Taxe sur les conventions d'assurance » : 1 100 MF**

Elle est affectée à l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN).

Le montant constaté en 2013 est reporté pour le BP 2015.

**Cotisation de 0,25 % 500 MF**

Les employeurs sont assujettis à une cotisation sur le montant des salaires plafonnés. Cette cotisation est recouvrée par la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT). Les sommes ainsi collectées sont versées au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les deux mois suivant l'échéance de chaque trimestre civil.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, le produit de cette cotisation est affecté de la façon suivante :

- 40 % au profit de l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 30 % au profit de la chambre de commerce et d'industrie,
- 30 % au profit de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Les organismes consulaires doivent affecter exclusivement le produit de la cotisation au fonctionnement de leur centre d'apprentis.

- |  |        |
|--|--------|
| - Etablissement de formation professionnelle des adultes | 200 MF |
| - Chambre de métiers et de l'artisanat                   | 150 MF |
| - Chambre de commerce et d'industrie                     | 150 MF |

**Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA) 720 MF**

Le rendement fin 2013, de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) était en baisse de 0,57 % par rapport à l'année antérieure. Sur les huit premiers mois de l'année 2014 la tendance s'est accentuée avec une baisse de 19,66 %.

La prévision pour l'année 2015 s'établit à 720 MF. La TSPA est reversée à l'ERPA (Etablissement de régularisation des prix agricoles) pour 70 % (500 MF) et la Chambre d'agriculture pour 30 % (220 MF)

**Taxe sur le fret aérien (TFA) 2 025 MF**

Le produit de cette taxe est affecté au budget de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie. En 2013, le produit de la TFA était en baisse de 0,61 % par rapport à l'exercice 2012. En 2014, la tendance s'est légèrement inversée avec une hausse de 0,60 % sur les huit premiers mois de l'année.

La prévision pour 2015 s'établit à 2 025 MF.

**Taxe de magasinage 92 MF**

La taxe de magasinage est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur les marchandises qui séjournent sur la zone portuaire au-delà des délais réglementaires. Elle est affectée au port

autonome de la Nouvelle-Calédonie. En 2013, elle s'est élevée à 77 MF. Sur les huit premiers mois de 2014, elle atteint 65,5 MF.

Les prévisions de recettes pour 2015 s'établissent à 92 MF.

**Droit de port** **91 MF**

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa et les recettes correspondantes lui sont affectées. En 2013 son rendement a été de 86 MF.

En 2014, 62 MF ont été collectés pour les huit premiers mois.

Les prévisions 2015 s'établissent à hauteur de 91 MF.

**Droit de quai** **82 MF**

Les droits de quai sont perçus sur les marchandises embarquées ou débarquées en Nouvelle-Calédonie, et affectées au port autonome lorsque les navires utilisent ses installations. Les recettes enregistrées en 2013 étaient à la baisse par rapport à 2012 avec confirmation de la tendance sur les huit premiers mois de 2014, avec - 2,01 %.

Les prévisions de recettes pour 2015 sont de 82 MF.

**Taxe de péage** **1 313 MF**

La taxe de péage (TP) entre pour 20 % dans le budget de la Nouvelle-Calédonie, 80 % de son montant étant affecté au port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC). En 2013, le rendement de la taxe de péage était de 1 335 MF.

Un recul de 1,94 % est enregistré sur les huit premiers mois de 2014.

Le montant de la TP attendu pour 2015 est évalué à 1 313 MF.

**Taxe sur les produits pétroliers** **1 010 MF**

Depuis le 1er février 2013, une part de la taxe sur les produits pétroliers perçue sur l'essence automobile et le gazole est affectée au budget du syndicat mixte des transports urbains et au syndicat mixte des transports interurbains.

Le rendement de 2013 s'est élevé à 937 MF.

Le volume consommé de ces produits pétroliers demeure stable en 2014. Les prévisions de recettes pour 2015 sont estimées à 1 010 MF (675 MF pour le SMTU et 335 MF pour le SMTI).

**Redevance superficielle** **242 MF**

La redevance superficielle due par le titulaire d'une concession minière est égale au produit de la surface réelle de la concession minière, arrondie à l'hectare supérieur, par un tarif à l'hectare (article R.131-3 du code minier).

Le tarif est de 800 FCFP par hectare lorsque la superficie totale des concessions détenues est inférieure à 15.000 hectares et 1.000 FCFP par hectare lorsqu'elle est supérieure à 15.000 hectares (article R.131-3-1).

Le produit de cette redevance est entièrement affecté à l'établissement public administratif le Fonds Nickel.

**Contributions pour déprédations des voies et chemins** **78 MF**

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe à imposer au titre de la subvention industrielle aux exploitants. La taxe est applicable en cas de dégradations habituelles ou temporaires d'une voie publique classée par de exploitations de mines, de carrières, de forêts ou toute entreprise industrielle.

Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales reste acquise par la Nouvelle-Calédonie.

Les estimations pour 2015 sont basées sur les réalisations de 2013 :

- routes et chemins territoriaux : 5 MF,
- routes et chemins provinciaux : 60 MF,
- routes et chemins communaux : 13 MF.

**Redevance d'immatriculation** **215 MF**

La redevance communale d'immatriculation est basée des certificats d'immatriculation (cartes grises) établis au titre de chaque commune (loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008).

**Taxe sur les jeux** **40 MF**

---

**Les reversements aux collectivités locales** **2 150 MF**

**Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques :** **1 900 MF**

Cette taxe instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques.

Il est prévu une légère progression du rendement de cette taxe pour le BP 2015.

**Amendes forfaitaires :** **90 MF**

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont réservées pour 60 % aux communes. Un rendement total de 150 millions est attendu en 2015, soit une part communale de 90 millions de francs.

**Taxes sur les nuitées :** **160 MF**

Cette taxe est due par les établissements hôteliers de la province Sud. Elle est calculée par nuitée d'hébergement vendue selon des tarifs dépendant de la catégorie des établissements. Il est proposé de reconduire le montant inscrit au BP 2014.

---

**Action A0101-05 – Fonds de concours**

**Dépenses : 1 839,5 MF**  
**Recettes : 1 839,5 MF**

---

**Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB)** **100 MF**

Le fonds est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 FCFP par kilogramme de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande d'origine locale (bœuf, jeune bovin et veau) et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 FCFP par kilogramme de viande bovine importée, retenu par l'importateur

**Fonds de développement de l'élevage ovin caprin et de cervidés (FDEOCC) :** **15 MF**

Le fonds est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 F/kg de carcasse de viande ovine et caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement de 40 F/kg de carcasse de viande ovine et caprine importée, retenu par l'importateur.

**Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME)** **222 MF**

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), par la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des

## Budget annexe

douanes (délibération n° 392 du 13.01.1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables) et par la Nouvelle-Calédonie sur son budget propre.

Nature	Origine des fonds	Montants
Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (cofinancement à part égale)	Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	106 000 000 F
	Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	52 500 000 F
	Nouvelle-Calédonie (part complémentaire issue du budget propre et variable suivant l'encaissement réel de la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	53 500 000 F
Subventions sur fonds propres	Nouvelle-Calédonie (budget propre)	10 000 000 F
<b>Total</b>		<b>222 000 000 F</b>

### **Contrat de développement inter collectivités 2011-2015 : 212 MF**

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015, la Nouvelle-Calédonie et l'ADEME réalisent des programmes annuels de maîtrise de l'énergie par le biais du FCME. Ces programmes sont cofinancés à 50% par chacune des 2 parties. Pour 2015, dernière année de ce programme, il est prévu d'utiliser le solde du montant global du plan quinquennal, à savoir 212 000 000 F. Le programme d'actions sera élaboré et finalisé en fin d'année 2014.

### **Subventions sur fonds propres 10 MF**

Le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) prévoit le financement d'actions cofinancées par la Nouvelle-Calédonie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le financement d'opérations hors assiettes éligibles aux règles de l'ADEME.

Pour 2015, la Nouvelle-Calédonie reconduit sa participation annuelle de 10 MF pour le financement d'opérations de maîtrise de l'énergie diverses et notamment le financement des installations électriques intérieures des foyers des particuliers éloignés du réseau de distribution électrique et alimentés par un générateur photovoltaïque mis en œuvre dans le cadre du fonds d'électrification rurale (FER).

### **Fonds d'électrification rurale (FER) 1 117,5 MF**

Nature	Origine des fonds	Montants
Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (Cofinancement à part égale)	Etat	62 500 000 F
	Province Nord	62 500 000 F
	Nouvelle-Calédonie (budget principal)	62 500 000 F
Electrification rurale	Taxe sur l'électricité	681 000 000 F
	Participation des communes	249 000 000 F
<b>Total</b>		<b>1 117 500 000 F</b>

**Contrat de développement inter-collectivités 2011-2015****187,5 MF****Opération « Bouclage du Nord »**

Une enveloppe est allouée au fonds au travers du contrat inter-collectivités 2011-2015. Cette enveloppe globale s'élève à hauteur de 187 500 000 de francs par an et est destinée à l'électrification rurale des communes de Hienghène, Pouébo, Poum, Ouegoa et Koumac.

Elle est abondée conjointement par l'Etat, la province Nord et la Nouvelle-Calédonie à part égale, soit 62 500 000 F par collectivité.

**Electrification rurale****930 MF**

- Les dépenses

Le plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie pour les années 2012 à 2016 a été défini par l'arrêté n° 2012-947/GNC du 24 avril 2012. L'objectif de ce plan est de subventionner des opérations de desserte par le réseau public de distribution et de générateurs de sources solaires entrant également dans le cadre d'ouvrages exploités, entretenus et renouvelés par les sociétés concessionnaires de la distribution publique d'énergie électrique.

- Les recettes

Les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité au profit du fonds d'électrification rurale comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants.
- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

Pour 2015, l'estimation est de 681 000 000 F CFP.

De plus, une participation des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4 % de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3 % pour les groupements de communes. Pour 2015, l'estimation est de 249 000 000 F CFP. A noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent par le produit de leur taxe au fonds.

**Fonds de péréquation du gazole****200 MF**

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la Grande-Terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en FCFP/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service Energie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels

de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. A l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

### **Fonds de soutien des actions de lutte contre la pollution**

**185 MF**

C'est la loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 qui a institué une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Cette taxe est exigible par les Douanes sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique : les huiles, les piles et batteries, les pneus, les boîtes en aluminium pour le conditionnement de produits alimentaires et de boissons.

Par délibération n° 365 du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces.

Il s'agit d'un programme d'actions préparé par les trois provinces concernant la mise en place de filières d'élimination de ces produits après usage, dans le cadre des demandes formulées auprès du comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, en application de la délibération n° 365 du 3 avril 2003.

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été activée sur les huiles lubrifiantes par la délibération n°367 du 3 avril 2003 et a été activée sur les pneumatiques neufs et rechapés, les piles et batteries, et les accumulateurs par la délibération n°253 du 28 décembre 2006. Il est également apparu un besoin accru de financement de projets qui, de par leur ampleur et leur coût, devaient être envisagées plus à l'échelle territoriale qu'à l'échelle provinciale. Le comité TAP regroupant un grand nombre d'acteurs en charge de la problématique déchets en Nouvelle-Calédonie (provinces, gouvernement, congrès, ADEME...), il a semblé opportun à ses membres de travailler sur un projet de modification de l'objet et de l'organisation du fonds TAP.

Cette modification permettrait, en plus de l'objet historique du fonds, la réalisation de projets de plus grande ampleur avec la mutualisation des compétences et des moyens ainsi que l'apport de ressources financières complémentaires. Est visée plus particulièrement la création d'équipements de tri des emballages et journaux magazines optimisés sur le plan technique, économique et environnemental et s'inscrivant dans une cohérence à l'échelle du territoire et une démarche partenariale et consensuelle avec les 3 provinces. C'est dans ce cadre qu'un abondement du fonds TAP par des financements de l'ADEME est apparu opportun. La modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 qui permettra l'élargissement des missions du fonds TAP sera présentée prochainement au Congrès.

Son rendement en 2013 a connu une baisse de 0,67 % par rapport à l'année antérieure. Cette tendance s'accroît sur les huit premiers mois de 2014 avec - 6,81 %.

Les prévisions de recettes 2015 sont estimées à 185 MF.

**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

<i>En XPF</i>	<b>Programmes dépenses</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	1 524 500 000	1 524 500 000
<b>938</b>	73 000 000	73 000 000
<b>939</b>	562 000 000	562 000 000
<b>940</b>	10 965 000 000	10 965 000 000
<b>941</b>	37 942 000 000	37 942 000 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>
<b>TOTAL BP 2015</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>

<i>En XPF</i>	<b>Programmes recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	480 000 000	480 000 000
<b>938</b>	78 000 000	78 000 000
<b>939</b>	557 000 000	557 000 000
<b>940</b>	10 965 000 000	10 965 000 000
<b>941</b>	38 860 500 000	38 860 500 000
<b>943</b>	126 000 000	126 000 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>
<b>Total BP 2015</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>



**Délibération n° 33 du 17 décembre 2014  
relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie  
exercice 2015**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,  
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;  
Vu le code des impôts ;  
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 24 du 28 octobre 2014 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015 ;  
Vu l'arrêté n° 2014-2963/GNC du 12 novembre 2014 portant projet de délibération ;  
Vu le rapport du gouvernement n° 64 du 12 novembre 2014,  
Entendu le rapport n° 60 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 de la commission des finances et du budget,  
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2015, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2014 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2015.

**Article 2 :** Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2015 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses à la somme de CINQUANTE ET UN MILLIARDS SOIXANTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (51 066 500 000 F),

en mouvements budgétaires répartis en :

- ZERO FRANC (0 F) en section d'investissement,

et

- CINQUANTE ET UN MILLIARDS SOIXANTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (51 066 500 000 F) en section de fonctionnement,

conformément aux maquettes budgétaires.

**Article 3 :** Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

**Article 4 :** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 204 – Subventions d'équipements versées
- 656 – Participations
- 657 – Subventions
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales).

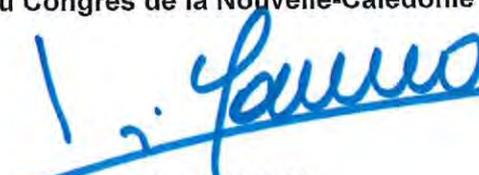
**Article 5 :** Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

**Article 6 :** Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, Les ordonnateurs informent le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Article 7 :** La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 17 décembre 2014.

**Le Président  
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Gaël YANNO

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE**

**POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE**

**BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2015**

**M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par fonction**

**ANNEE 2015**

**SOMMAIRE**

Page	Page		
<p><b><u>I - Informations générales</u></b> Informations statistiques et fiscales</p> <p><b><u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u></b></p> <p><b><u>II - Présentation générale du budget</u></b> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget</p> <p><b><u>III - Vote du budget</u></b> <b>A - Section d'investissement</b> Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation <b>B - Section de fonctionnement</b> Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation</p>	<p><b><u>IV - ANNEXES</u></b></p> <p>Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes</p> <p>Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des concours aux associations Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures</p>	<p><b><u>joint</u></b></p>	<p><b><u>sans objet</u></b></p>

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>1. INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES</b>	<b>1</b>

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)		1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	
Population fictive		2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	
Longueur de la voirie (en km)		3. Dépenses d'équipement brut / Population	
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la collectivité		4. Encours de la dette / Population	
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments		5. Dotation globale de fonctionnement / Population	
		6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
		7. Taux d'évolution prévisionnel des recettes fiscales (2)	
		8. Impôts et taxes / recettes de fonctionnement	
		9. Taux d'épargne brut / population	
		10. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	
		11. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	
		12. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	
		13. Encours de la dette / capacité d'autofinancement	

INFORMATIONS FISCALES PREVISIONNELLES DES PROVINCES		
Coefficient de mobilisation des centimes additionnels (1)	Collectivité	Moyennes provinciales prévisionnelles

(1) Total des centimes additionnels votés par l'Assemblée / Total des centimes additionnels plafonnés par le congrès

(2) Evolution de l'assiette fiscale des dotations aux collectivités

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<b>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</b>	<b>I bis</b>
--	--------------

**PRESENTATION DES AP**

Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (1)
<b>TOTAL</b>		
<b>&lt;&lt; AP de dépenses imprévues &gt;&gt; (2)</b>	<b>950</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

<b>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</b>	<b>I bis</b>
--	--------------

**PRESENTATION DES AE**

Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (1)
<b>TOTAL</b>		
<b>&lt;&lt; AE de dépenses imprévues &gt;&gt; (2)</b>	<b>952</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b>	

**TOTAL DU BUDGET**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	51 066 500 000	51 066 500 000
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	51 066 500 000	51 066 500 000

**VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	51 066 500 000		51 066 500 000	
<b>BUDGET</b>	51 066 500 000		51 066 500 000	

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
<b>AP VOTEES</b>							
<b>AE VOTEES</b>							
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>		<b>48 907 000 000</b>		
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	2 232 992 160 2 232 992 160	2 159 500 000 2 159 500 000	2 159 500 000 2 159 500 000				
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 Virement à la section d'investissement	47 791 000 000	48 907 000 000	48 907 000 000		48 907 000 000		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>		<b>49 951 500 000</b>		
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES	1 049 492 160 48 974 500 000	1 115 000 000 49 951 500 000	1 115 000 000 49 951 500 000				
					49 951 500 000		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)</b>	<b>2 - A</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
<b>92 Opérations non ventilées</b>		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
<b>95 Opérations sans réalisations</b>		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
<b>TOTAL</b>		

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
<b>TOTAL</b>		

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926</b>	
--	--

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	
----------------------------	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)</b>	<b>2 - B</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>2 159 500 000</b>	<b>1 115 000 000</b>
930 Administration générale		
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	1 524 500 000	480 000 000
938 Transports et communication	73 000 000	78 000 000
939 Economie	562 000 000	557 000 000
<b>94 Opérations non ventilées</b>	<b>48 907 000 000</b>	<b>49 951 500 000</b>
940 Impositions directes	10 965 000 000	10 965 000 000
941 Autres impôts et taxes	37 942 000 000	38 860 500 000
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		126 000 000
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		
<b>TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 <i>Transfert entre sections</i>		
953 <i>Virement à la section d'investissement</i>		
<b>TOTAL</b>		

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946</b>	
---	--

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)</b>	<b>3</b>

**DEPENSES**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>50 023 992 160</b>	<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		50 023 992 160	51 066 500 000	51 066 500 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	87 004 000	133 100 000	133 100 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	47 760 492 160	48 972 000 000	48 972 000 000
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	2 106 496 000	1 927 900 000	1 927 900 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 000 000	33 500 000	33 500 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)</b>	<b>3</b>

**RECETTES**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Recettes d'investissement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	284 492 160	320 000 000	320 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	14 180 000 000	15 465 000 000	15 465 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	34 514 000 000	34 360 500 000	34 360 500 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	765 000 000	795 000 000	795 000 000
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	280 500 000	126 000 000	126 000 000
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget :      primitif de l'exercice précédent

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Groupe 90</b>	<b>Opérations ventilées</b>				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
<b>Groupe 92</b>	<b>Opération non ventilées</b>				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
<b>Groupe 95</b>	<b>Opérations sans réalisation</b>				
<b>950</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>				
<b>951</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>954</b>	<b>PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>				
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 900</b>

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 901</b>

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 902</b>

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 902</b>

**CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>			
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
	Recettes affectées		
<b>PRESENTATION CROISEE</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

Article compte par nature (1)	Libellé	AP =					
		0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>			
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
	Recettes affectées		
<b>PRESENTATION CROISEE</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 904</b>

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote dde l'assemblée délibérante</b>					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>					
Recettes affectées					

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>					
<b>RECETTES</b>					

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 906</b>

**CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Article compte par nature (1)	Libellé						AP =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES		

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 907</b>

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 907</b>

**CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Recettes affectées						

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						
<b>RECETTES</b>						

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 908</b>

**CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 908</b>

**CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				
Recettes affectées				

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>				

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 909</b>

CHAPITRE 909 - ECONOMIE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 909</b>

**CHAPITRE 909 - ECONOMIE**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Recettes affectées						

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						
<b>RECETTES</b>						

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 921</b>
Détail par articles	<b>A 922</b>

**CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (1)</b>	
	<b>RECETTES</b>	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 923</b>

**CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 925</b>

**CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (2)</b>	
	<b>RECETTES (2)</b>	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 926</b>

**CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (1)</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (2)</b>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement  
(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A951</b>
<b>95 OPERATIONS SANS REALISATIONS</b>	<b>A954</b>

**RECETTES**

<b>951</b>
<b><i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>

**RECETTES**

<b>954</b>
<b>PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Groupe 93</b>	<b>Opérations ventilées</b>			<b>2 159 500 000</b>	<b>1 115 000 000</b>
930	ADMINISTRATION GENERALE				
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 524 500 000	480 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			73 000 000	78 000 000
939	ECONOMIE			562 000 000	557 000 000
<b>Groupe 94</b>	<b>Opérations non ventilées</b>			<b>48 907 000 000</b>	<b>49 951 500 000</b>
940	IMPOSITIONS DIRECTES			10 965 000 000	10 965 000 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			37 942 000 000	38 860 500 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				126 000 000
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
<b>952</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>				
<b>953</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>			<b>51 066 500 000</b>	<b>51 066 500 000</b>

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 930</b>

<b>CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE</b>							<b>AE(2) =</b>	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 931</b>

<b>CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC</b>							<b>AE(2) =</b>	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 932</b>

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT							AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0	1	2	3	4	7	
		SERVICES COMMUNS	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SERVICES PERISCOLAIRES	RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 932</b>

**CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT**

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Recettes affectées		

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>		
<b>RECETTES</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 933</b>

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							
<b>PRESENTATION CROISEE</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 933</b>

**CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Recettes affectées		

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>		
<b>RECETTES</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 934</b>

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
	Recettes affectées							
<b>PRESENTATION CROISEE</b>								
<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 935</b>

**CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 935</b>

**CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>					
Recettes affectées					

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>					
<b>RECETTES</b>					

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 936</b>

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							
<b>PRESENTATION CROISEE</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 937</b>

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			218 500 000	1 306 000 000				
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			218 500 000	1 306 000 000				
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				480 000 000				
Recettes affectées				480 000 000				

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			218 500 000	1 306 000 000			
617	ETUDES ET RECHERCHES			21 000 000			
618	DIVERS			500 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			107 000 000			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			4 600 000			
657	SUBVENTIONS		185 000 000	1 172 900 000			
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		33 500 000				
<b>RECETTES</b>				480 000 000			
747	PARTICIPATIONS			374 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS			106 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 937</b>

**CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>1 524 500 000</b>
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						1 524 500 000
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>480 000 000</b>
Recettes affectées						480 000 000

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						<b>1 524 500 000</b>
617	ETUDES ET RECHERCHES					21 000 000
618	DIVERS					500 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					107 000 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					4 600 000
657	SUBVENTIONS					1 357 900 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION					33 500 000
<b>RECETTES</b>						<b>480 000 000</b>
747	PARTICIPATIONS					374 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					106 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 938</b>

**CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>73 000 000</b>				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			73 000 000				

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>78 000 000</b>				
Recettes affectées			78 000 000				

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			<b>73 000 000</b>				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		73 000 000				
<b>RECETTES</b>			<b>78 000 000</b>				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		78 000 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 938</b>

**CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>73 000 000</b>
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				73 000 000
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>78 000 000</b>
Recettes affectées				78 000 000
<b>PRESENTATION CROISEE</b>				
<b>DEPENSES</b>				<b>73 000 000</b>
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			73 000 000
<b>RECETTES</b>				<b>78 000 000</b>
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			78 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 939</b>

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 939 - ECONOMIE					AE(2) =	
		0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>115 000 000</b>	<b>447 000 000</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP			115 000 000	447 000 000		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>	<b>200 000 000</b>		<b>115 000 000</b>	<b>242 000 000</b>		
Recettes affectées	200 000 000		115 000 000	242 000 000		

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>				<b>115 000 000</b>	<b>447 000 000</b>		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				247 000 000		
656	PARTICIPATIONS				200 000 000		
657	SUBVENTIONS			115 000 000			

<b>RECETTES</b>		<b>200 000 000</b>		<b>115 000 000</b>	<b>242 000 000</b>		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				242 000 000		
747	PARTICIPATIONS			115 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	200 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 939</b>

**CHAPITRE 939 - ECONOMIE**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>562 000 000</b>
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						562 000 000

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>557 000 000</b>
Recettes affectées						557 000 000

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						<b>562 000 000</b>
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					247 000 000
656	PARTICIPATIONS					200 000 000
657	SUBVENTIONS					115 000 000

<b>RECETTES</b>						<b>557 000 000</b>
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					242 000 000
747	PARTICIPATIONS					115 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					200 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 940</b>
Détail par articles	<b>B 941</b>

**CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	<b>10 965 000 000</b>
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	10 965 000 000
	<b>RECETTES</b>	<b>10 965 000 000</b>
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 465 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

**CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	<b>37 942 000 000</b>
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 000 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	37 934 000 000
	<b>RECETTES</b>	<b>38 860 500 000</b>
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 000 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	9 050 500 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	3 100 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	19 359 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	2 261 000 000
736	AMENDES	90 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 942</b>
Détail par articles	<b>B 943</b>

**CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>126 000 000</b>
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	126 000 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 944</b>
Détail par articles	<b>B 945</b>

**CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 946</b>

**CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS**  
*(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)*

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (1)</b>	
	<b>RECETTES (2)</b>	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

**DEPENSES**

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	41 000 054 993	44 560 000 000
RECETTES	41 000 054 993	44 560 000 000
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	137 279 961 275	135 961 474 753
RECETTES	137 279 961 275	135 961 474 753

**II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2015**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES		
RECETTES		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	50 023 992 160	51 066 500 000
RECETTES	50 023 992 160	51 066 500 000

**III - PRESENTATION GENERALE**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	41 000 054 993	44 560 000 000
RECETTES	41 000 054 993	44 560 000 000
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	187 303 953 435	187 027 974 753
RECETTES	187 303 953 435	187 027 974 753
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>228 304 008 428</b>	<b>231 587 974 753</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>228 304 008 428</b>	<b>231 587 974 753</b>

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

**IV - ANNEXES**

**OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION  
ETATS DES METHODES UTILISEES**

**OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION**

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
<b>TOTAL</b>		<b>B 1</b>		<b>A 2</b>
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
<b>Virement de section à section (D953=R951)</b>	<b>953</b>		<b>951</b>	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
<b>TOTAL</b>		<b>A 1</b>		<b>B 2</b>
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10..., 139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

## IV - ANNEXES

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS  
 ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Date de la délibération: ..../../.....(1)

N° et intitulé de l'opération : 924+ .....

DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2015	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice 2015
			- Financement par le tiers et par d'autres tiers		
			- Financement par la collectivité		
			- Financement par emprunt à la charge du tiers		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble de réalisations connues à la date de vote

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Recettes :	Dépenses :	Reste à employer
Redevance superficière	939	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	0	242 000 000	
		7031	CONCESSIONS, REDEVANCES, ET TAXES SUR TERRAINS DE GISEMENT	242 000 000	0	
			<b>Total Redevance superficière</b>	<b>242 000 000</b>	<b>242 000 000</b>	<b>0</b>
Subvention industrielle	938	7037	CONTRIBUTION POUR DEGRADATION DES VOIES ET CHEMINS	78 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	13 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	60 000 000	
	939	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	0	5 000 000	
			<b>Total Subvention industrielle</b>	<b>78 000 000</b>	<b>78 000 000</b>	<b>0</b>
Amende forfaitaire	941	73612	AMENDES FORFAITAIRES - PART COMMUNALE	90 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	90 000 000	
			<b>Total Amende forfaitaire</b>	<b>90 000 000</b>	<b>90 000 000</b>	<b>0</b>
Redevance immatriculation	941	73512	REDEVANCE COMMUNALE D IMMATRICULATION	215 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	215 000 000	
			<b>Total Redevance immatriculation</b>	<b>215 000 000</b>	<b>215 000 000</b>	<b>0</b>
Taxes sur les nuités	941	7345	TAXE SUR LES NUITEES	160 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	160 000 000	
			<b>Total Taxes sur les nuités</b>	<b>160 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe sur les contributions téléphoniques	940	73163	TAXE PROVINCIALE SUR LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES	1 900 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 900 000 000	
			<b>Total Taxe sur les contributions téléphoniques</b>	<b>1 900 000 000</b>	<b>1 900 000 000</b>	<b>0</b>
IRVM	940	73133	IRVM - CENTIMES COMMUNAUX	1 400 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	1 400 000 000	
			<b>Total IRVM</b>	<b>1 400 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>	<b>0</b>
Patentes	940	73172	PATENTES - CENTIMES PROVINCIAUX	1 600 000 000	0	
		73173	PATENTES - CENTIMES COMMUNAUX	3 300 000 000	0	
		73174	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	560 000 000	0	
		73175	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	610 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 600 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	3 300 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 170 000 000	
	<b>Total Patentes</b>	<b>6 070 000 000</b>	<b>6 070 000 000</b>	<b>0</b>		
Foncier	940	73182	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES PROVINCIAUX	350 000 000	0	
		73183	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES COMMUNAUX	720 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	350 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	720 000 000	
	<b>Total Foncier</b>	<b>1 070 000 000</b>	<b>1 070 000 000</b>	<b>0</b>		
Contribution téléphonique	940	73162	CONTRIBUTION TELEPHONIQUE - CENTIMES PROVINCIAUX	25 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	25 000 000	
			<b>Total Contribution téléphonique</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>
Droit enregistrement	941	73312	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES PROVINCIAUX	1 300 000 000	0	
		73313	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES COMMUNAUX	1 800 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 300 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	1 800 000 000	
	<b>Total Droit enregistrement</b>	<b>3 100 000 000</b>	<b>3 100 000 000</b>	<b>0</b>		
allocations familiales	941	73123	CSA - CONTRIBUTION SOCIALE ADDITIONNELLE	5 000 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	5 000 000 000	

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Recettes :	Dépenses :	Reste à employer
<b>Total allocations familiales</b>				<b>5 000 000 000</b>	<b>5 000 000 000</b>	<b>0</b>
Cotisation 0,25%	940	73831	COTISATION DE 0,25% SUR LES SALAIRES	500 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	500 000 000	
		<b>Total Cotisation 0,25%</b>		<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de licences	941	73412	DROITS DE LICENCE - CENTIMES PROVINCIAUX	72 000 000	0	
		73413	DROITS DE LICENCE - CENTIMES COMMUNAUX	87 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	72 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	87 000 000	
<b>Total Droit de licences</b>				<b>159 000 000</b>	<b>159 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de port	941	73534	DROIT DE PORT	91 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	91 000 000	
<b>Total Droit de port</b>				<b>91 000 000</b>	<b>91 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de quai	941	73533	DROIT DE QUAI	82 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	82 000 000	
<b>Total Droit de quai</b>				<b>82 000 000</b>	<b>82 000 000</b>	<b>0</b>
FCME	937	617	ETUDES ET RECHERCHES	0	21 000 000	
		6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0	500 000	
		62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	0	27 000 000	
		6228	DIVERS	0	80 000 000	
		6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	0	4 600 000	
		65733	PROVINCES	0	4 000 000	
		65734	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	0	6 500 000	
		65737	ETABLISSEMENTS PUBLICS	0	500 000	
		65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	0	18 500 000	
		65741	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	0	7 500 000	
		65742	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ENTREPRISES	0	8 400 000	
		65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	0	10 000 000	
		6713	DOTS ET PRIX	0	33 500 000	
	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	106 000 000	0		
	941	73241	TER - TAXE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	52 500 000	0	
943	75822	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINI PAR LE BP	63 500 000	0		
<b>Total FCME</b>				<b>222 000 000</b>	<b>222 000 000</b>	<b>0</b>
FDEB	939	65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	0	100 000 000	
		7478	AUTRES ORGANISMES	100 000 000	0	
<b>Total FDEB</b>				<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>
FDOC	939	65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	0	15 000 000	
		7478	AUTRES ORGANISMES	15 000 000	0	
<b>Total FDOC</b>				<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>
FER	937	65734	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	0	1 117 500 000	
		74718	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	62 500 000	0	
		7473	PROVINCES	62 500 000	0	
		7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	249 000 000	0	
	941	73521	TAXE SUR L'ELECTRICITE (BUDGET ANNEXE FONDS - FER)	681 000 000	0	
943	75822	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINI PAR LE BP	62 500 000	0		
<b>Total FER</b>				<b>1 117 500 000</b>	<b>1 117 500 000</b>	<b>0</b>
Fonds action lutte contre les pollutions	937	65733	PROVINCES	0	185 000 000	

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Recettes :	Dépenses :	Reste à employer
Fonds action lutte contre les pollutions	941	73225	TAXE DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	185 000 000	0	
<b>Total Fonds action lutte contre les pollutions</b>				<b>185 000 000</b>	<b>185 000 000</b>	<b>0</b>
Fonds péréquation du gazole	939	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	0	200 000 000	
		7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	200 000 000	0	
<b>Total Fonds péréquation du gazole</b>				<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>
TAT3S	941	73234	TAT3S (OU COMPTE DE CLASSE 4)	3 745 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	3 745 000 000	
<b>Total TAT3S</b>				<b>3 745 000 000</b>	<b>3 745 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe aérienne	941	73223	TFA - TAXE SUR LE FRET AERIEN	2 025 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	2 025 000 000	
<b>Total Taxe aérienne</b>				<b>2 025 000 000</b>	<b>2 025 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe de magasinage	941	7358	AUTRES IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	92 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	92 000 000	
<b>Total Taxe de magasinage</b>				<b>92 000 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe de péage	941	73224	TAXE DE PEAGE	1 313 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 313 000 000	
<b>Total Taxe de péage</b>				<b>1 313 000 000</b>	<b>1 313 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe sur les assurances	941	7355	TSCA - TAXES SPECIALES SUR LES CONVENTIONS D ASSURANCE	1 100 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 100 000 000	
<b>Total Taxe sur les assurances</b>				<b>1 100 000 000</b>	<b>1 100 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe sur les jeux PMU	941	7343	TAXE SUR LES SPECTACLES	40 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	32 000 000	
		65822	REVERSEMENT EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF AU BUDG.PRI	0	8 000 000	
<b>Total Taxe sur les jeux PMU</b>				<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>0</b>
TPP	941	73232	TPP - TAXE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	1 010 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 010 000 000	
<b>Total TPP</b>				<b>1 010 000 000</b>	<b>1 010 000 000</b>	<b>0</b>
TSPA	941	73212	TSPAA - TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	720 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	720 000 000	
<b>Total TSPA</b>				<b>720 000 000</b>	<b>720 000 000</b>	<b>0</b>
TSS	941	73461	TSS - TAXE DE SOLIDARITE DES SERVICES	19 000 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	19 000 000 000	
<b>Total TSS</b>				<b>19 000 000 000</b>	<b>19 000 000 000</b>	<b>0</b>

(1) Afin d'isoler les recettes grévées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin

\* Ouvrir une ligne par recette grévée d'une affectation spéciale

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
<b>DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D</b>				
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>				
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)</b>			
<i>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</i>				
10	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			
139	<b>SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT</b>			
26	<b>PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			
<i>Transferts entre sections = C+D</i>				
<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>				
<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>				
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
<b>Total</b>				

IV - ANNEXES	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES</b>	

**DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES**

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d</b>				
<b>Ressources propres externes (a)</b>				
<b>Autre recettes financières (b)</b>				
138	<b>AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES</b>			
2...	<b>Immobilisations</b>			
954	<b>PRODUITS DE CESSIONS</b>			
<b>Transferts entre sections (c)</b>				
951	<b>VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)</b>			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
<b>Solde des op.financières</b>			

	Montant
<b>Dépenses financières (I)</b>	
<b>Recettes financières (III)</b>	
<b>Solde (recettes-dépenses) (3)</b>	+
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)</b>	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)**

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
<b>Total</b>				

## IV - ANNEXES

## LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

## SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Section	Chap.	SsFct°	Article	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	N° Tiers	Nom d'enregistrement	Objet - Destinaire	Gest.	BP 2015
FONC.	937	71	65733	A0101-05	Fonds de concours	114	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	TAP HCT SUBV PROVINCES	IME	185 000 000
FONC.	937	72	65733	A0101-05	Fonds de concours	125	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV PROVINCES	IME	4 000 000
FONC.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	51	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FER CD15 ELECTRIFICATION DU NORD PART NC	IME	187 500 000
FONC.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	53	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FER HCT SUBV COMMUNES PART NC	IME	703 000 000
FONC.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	121	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV COMMUNES	IME	6 500 000
FONC.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	2172	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FER HCT REMBOURSEMENT ANNUITE EMPRUNT	IME	227 000 000
FONC.	937	72	65737	A0101-05	Fonds de concours	116	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV ETS PUBLICS	IME	500 000
FONC.	937	72	65738	A0101-05	Fonds de concours	126	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARAPUBLICS	IME	18 500 000
FONC.	937	72	65741	A0101-05	Fonds de concours	120	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV ASSOCIATIONS	IME	7 500 000
FONC.	937	72	65742	A0101-05	Fonds de concours	122	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME CD15 SUBV ENTREPRISES	IME	8 400 000
FONC.	937	72	65748	A0101-05	Fonds de concours	137	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FCME HCT SUBV PERSONNES DE DROIT PRIVE	IME	10 000 000
FONC.	939	92	65748	A0101-05	Fonds de concours	45	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU FDEB	DAV	100 000 000
FONC.	939	92	65748	A0101-05	Fonds de concours	46	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	SUBVENTION DU FDEOC	DAV	15 000 000
FONC.	939	93	6568	A0101-05	Fonds de concours	139	Subvention(s) non individualisée(s)	Subvention(s) non individualisée(s)	FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	IME	200 000 000
<b>Total FONC.</b>											<b>1 672 900 000</b>
<b>Total général</b>											<b>1 672 900 000</b>



Nouméa, le 25 septembre 2014

-----  
Tél. : 25.75.30 - Fax : 25.75.19

-----  
N° CS14.3600-298/ADANC/FS

## NOTE

pour

*Madame la directrice du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie*

**Objet :** Utilisation de la taxe sur le fret aérien (TFA) 2013.

**Référence :** votre courrier CS14-3120-809/ du 18 septembre 2013.

La taxe sur le fret aérien (TFA) affectée à l'ADANC, est utilisée pour le remboursement des emprunts contractés pour financer l'augmentation de capital de la compagnie Air Calédonie International ainsi qu'aux versements de subventions à la compagnie Air Calédonie.

### **Financement "AIRCALIN"**

Dans le cadre de sa mission, l'ADANC a financé l'acquisition de deux airbus A330-200 par la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin).

Les avions d'Aircalin ont été intégralement financés par une augmentation de capital (en 2001 et 2002), à laquelle a souscrit l'ADANC à hauteur de 25%, et des investisseurs privés à hauteur de 75%. L'ADANC a racheté les parts de ces derniers au terme de leur opération de défiscalisation (en 2008).

Pour financer sa participation à l'augmentation de capital d'Aircalin et le rachat des actions aux investisseurs métropolitains, l'agence a contracté deux emprunts.

a) Une convention d'ouverture de crédit signée le 11 décembre 2001 avec l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de 12 000 000 € (soit 1 431 980 907 FCFP) remboursable avant le 1er janvier 2016.

b) Une convention de financement multi-index signée le 12 octobre 2001 avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCEP), contrat repris ensuite par la société OCEOR. Ce prêt comporte deux périodes de mobilisation : une première en 2002 pour un montant de 49 500 000 € soit 5 906 921 241 FCFP, une seconde en 2008 pour un montant de 151 928 624 € soit 18 129 907 399 FCFP.

Le premier tirage est remboursable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dernière échéance du second tirage est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### **Financement "AIRCAL"**

A compter de l'exercice 2011, et conformément aux recommandations de la chambre territoriale des comptes, l'ADANC a signé avec la compagnie Air Calédonie une convention de subvention visant à compenser le déficit de ses lignes intérieures de trafic inférieur à 10 000 passagers.

Cette subvention est cependant limitée au montant des remboursements des emprunts contractés par la compagnie pour financer l'achat de deux ATR.

DBAF arrivée le : 25 SEP. 2014					1 - Projet de réponse
N° C - 3120 -					2 - Élémt. de réponse
					3 - Réponse directe
					4 - Suite à donner
					5 - Information
					6 - Prévoir réunion
SD	SCLEP	SEB	BUDG	DIR <sup>o</sup>	AUTRES :
Observations :					
Instructions :					

En outre, la compagnie Aircal a sollicité l'agence pour participer financièrement à l'acquisition d'un ATR 72 d'occasion. Le conseil d'administration a décidé de verser une contribution de 100 MF en 2013 et de 50 MF pour chacune des années suivantes jusqu'au solde de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de cet appareil. A ce titre l'ADANC a versé à cette compagnie, en décembre 2013, une subvention de 100 MF.

**La TFA recouvrée au titre de l'exercice 2013 :**

ANNEE	2013
Janvier	192 932 122
Février	145 785 502
Mars	156 045 573
Avril	193 037 367
Mai	167 029 595
Juin	158 447 992
Juillet	186 120 347
Août	169 323 043
Septembre	139 132 700
Octobre	209 114 639
Novembre	181 154 393
Décembre	200 458 389
<b>TOTAL</b>	<b>2 098 581 662</b>

**Les dépenses de l'agence au titre de l'exercice 2013 :**

La TFA est en quasi-totalité affectée au remboursement des emprunts souscrits par l'agence ainsi qu'aux subventions versées à la compagnie Air Calédonie.

Les dépenses de fonctionnement autres que le paiement des intérêts d'emprunts et les subventions versées à Air Calédonie ne représentent que 0,21 % du montant total des dépenses de fonctionnement (et 0,08 % du total des dépenses de l'agence).

Fonctionnement	Charges à caractère général	809 093
	Charges de personnel	1 009 424
	Charges financières (intérêts d'emprunts)	632 380 820
	Subventions versées	232 116 975
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>866 316 312</b>
Investissement	Remboursements des emprunts (capital)	1 251 515 028
	Subventions versées	100 000 000
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 351 515 028</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 217 831 340</b>

Le solde déficitaire a été compensé par prélèvement sur l'excédent de trésorerie constitué au titre des exercices antérieurs.

La directrice de l'agence pour la desserte  
aérienne de la Nouvelle-Calédonie





Nouméa, le 25 septembre 2014

N°3530-341/P

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE L'UTILISATION DU PRODUIT  
DE DROITS ET TAXES AFFECTES AU BUDGET DU PORT AUTONOME  
PAR LA NOUVELLE-CALEDONIE DURANT L'EXERCICE 2013

Les produits d'exploitation du Port Autonome se sont élevés en 2013 à la somme de 2 063 880 965 XPF, constituée d'une part de droits et taxes affectés par la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 77% et d'autre part du produit d'activités connexes.

Le Port Autonome a perçu en 2013 au titre des droits et taxes affectés la somme de 1 578 561 954 XPF répartie ainsi qu'il suit :

- Taxe de magasinage : 78 866 513 XPF
- Droits de quai : 81 070 979 XPF
- Droits de port : 85 695 301 XPF
- Taxe de péage : 1 332 929 161 XPF

Ces dotations ont couvert à hauteur d'environ 929 000 000 XPF les charges exclusives d'exploitation des infrastructures portuaires et ont contribué au financement des investissements à hauteur de 637 000 000 XPF (annexe 1), dont 83 000 000 XPF au titre des autorisations de programmes s'élevant à 4 963 000 000 XPF (annexe 2).

L'exercice budgétaire 2013 se solde par un excédent de clôture principalement dû à la résiliation du marché de construction du poste à quai n°8.

Le Directeur,

PH. LAFLEUR



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
DROITS ET TAXES AFFECTEES AU BUDGET DU PANC	1 578 561 954
PRODUITS DES ACTIVITES CONNEXES	485 319 011
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 063 880 965</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 152 756</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 125 730</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 073 159 451</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES</b>	<b>928 827 333</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION DES ACTIVITES CONNEXES</b>	<b>452 796 901</b>
ENTRETIEN DES IMMEUBLES LOCATIFS	189 836 689
CALE DE HALAGE	38 940 297
PONT BASCULE	18 800
LAMANAGE	48 990 871
NETTOYAGE DE QUAI	21 513 928
APPROV. & ENT. RESEAU ELECTRIQUE	55 252 762
APPROV. & ENT. RESEAU EAU & ASSAINIS.	97 723 804
INGENIERIE	519 750
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 381 624 234</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>32 548 918</b>
Dont 31044634 XPF de subventions accordées	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 414 173 152</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>658 986 299</b>

OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS : 100% EN AUTOFINANCEMENT	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 541 177</b>
ETUDES	4 799 077
LICENCES	2 742 100
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 171 863</b>
AGENCEMENTS DE CONSTRUCTIONS	2 253 127
MATERIEL DE TRANSPORT	4 727 150
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	515 500
AUTRES BIENS MOBILIER	676 086
<b>IMMOBILISATION EN-COURS</b>	<b>605 923 184</b>
AMENAGEMENTS DE TERRAINS	275 312 447
Remblais pêcheries	
Mur d'enceinte cale de halage	
Clôture GMI, MHM	
Espaces verts AP 5-2012	
CONSTRUCTIONS DE BATIMENTS	1 211 343
Solde docks des caboteurs	
AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	33 385 643
Aménagements logements lamaneurs	
Central clim direction	
aménagement hall GMI	
Aménagement docks caboteurs	
Ascenseur GM	
VRD	291 347 500
VRD caboteurs tranche 2	
GTC	
Ext; 2 viab; pêcheries ouest AP 4-2012	
CONSTRUCTION DE QUAIS	4 666 251
Poste à quai n°8 AP 1-2012	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>15 755 555</b>
Dotation d'équilibre Nouvelle plaisance	
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>637 391 779</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET DE PROGRAMMES AU 31/12/13

	2013						
	MONTANT AE	ENGAGEMENT AE	ENGT DISPONIBLE	RGLTS ANTERIEURS	REGLTS 2013	SOLDE S/ENGT	
AE 6-2012 REFECTION QUAI A PAQUEBOTS	114 000 000	110 019 345	3 980 655		110 019 345	-	
TOTAL AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS	114 000 000	110 019 345	3 980 655	-	110 019 345	-	
	MONTANT AP	ENGAGEMENT AP	ENGT DISPONIBLE	RGLTS ANTERIEURS	REGLEMENTS	SOLDE S/ENGT	
AP 1-2012 POSTE A QUAI N°8*	3 320 000 000	75 057 167	3 244 942 833	18 357 022	5 175 083	51 525 062	
AP 3-2012 VOIE MARITIME ACCES AU POSTE A QUAI N°8	1 500 000 000	751 790	1 499 248 210	751 790	-	-	
AP 4-2012 EXTENSION 2 VIABILISATION PECHERIES OUEST	100 000 000	88 665 490	11 334 510	38 199 877	50 465 613	-	
AP 5-2012 AMENAGEMENTS PAYSAGERS EN ZONE PORTUAIRE	43 000 000	34 112 041	8 887 959	6 754 263	27 357 778	-	
TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	4 963 000 000	198 586 488	4 764 413 512	64 062 952	82 998 474	51 525 062	

\* MARCHE DE TRAVAUX DU 20/02/2012 D'UN MONTANT DE 2 856 669 745 XPF RESILIE SUITE A LA DEFAILLANCE DU GROUPEMENT ET NOUVELLE PROCEDURE D'ATTRIBUTION ANNULEE



NOUMEA, le 27 octobre 2014

Le directeur général de l'ETFPA

A

N°3233-554-2014/ETFPA/DG/JCC/MU

28 OCT. 2014

DBAF arrivée le : N°C -3120- 3189					
2 - Élémt. de réponse 3 - Réponse directe 4 - Suite à donner 5 - Information 6 - Prévoir réunion					
SD	SCLEP	SEB	BUDG	DIR <sup>e</sup>	AUTRES :
Observations :					
Instructions :					

Madame la directrice du budget et des affaires financières

Madame la directrice,

Par courrier n° CS14-3120-812 du 18 septembre 2014, vous m'avez demandé de vous communiquer des éléments concernant l'utilisation par l'ETFPA de la quote-part (40 %) de la cotisation de 0.25 % sur les salaires, affectée à l'ETFPA pour l'année 2013.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments sollicités.

En 2013, la somme de 188 902 096 F (correspondant à une quote-part de 40% de la cotisation de 0.25 % sur les salaires versée par les employeurs privés) a été versée en section de fonctionnement. Cette somme a donc participé au fonctionnement global de la structure.

L'activité pédagogique de l'année 2013 a été marquée par l'achèvement de la dernière formation qualifiante sur le site de Nouville. Cette formation « Accompagnatrice de vie sociale » s'est terminée en juillet 2013. Cette activité et les formatrices ont été transférées à l'IFPSS. Afin de permettre à l'IFPSS de rester opérationnel rapidement sur cette action, l'ETFPA a loué ses locaux pour effectuer cette formation.

Le site de Bourail a continué à déployer trois actions qualifiantes : conducteur poids lourds, agent de fabrication d'ensemble métallique (fin sur 2014) et électricien d'équipement (fin 2014)

La concrétisation du projet d'établissement donne naissance à des formations qu'on pourrait qualifier de nouvelle génération en Nouvelle-Calédonie.

Tout d'abord sur le site de Nouville, dans le domaine de l'insertion et de l'intégration professionnelle des personnes qui rencontrent des difficultés d'insertion. Le début de l'année 2013 a été marqué par la mise en place d'une première expérimentation d'un « Espace Préparatoire Temporaire ». Cette action a permis de s'adresser à un public qui n'était pas traité depuis deux ans. Elle a été renouvelée deux fois. En même temps, plus de 2500 m2 de locaux ont été rénovés et aménagés afin de pouvoir mettre en place une toute nouvelle approche pédagogique. La livraison de ces bâtiments a permis d'accueillir le projet du « SPOT ».

Le 14 octobre 2013, le projet visant l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi a débuté avec un groupe de 20 stagiaires. L'objectif de ce dispositif consiste à faire acquérir les compétences essentielles pour l'accès à l'emploi au public rencontrant les plus grandes difficultés dans l'approche de l'emploi. Pour se faire, la démarche a été construite autour d'une pédagogie totalement individualisée ; dans un environnement où le stagiaire prend du plaisir à venir travailler. Cette formation a été dimensionnée, dans un premier temps, pour pouvoir accueillir 80 parcours sur 2014.

Dans le domaine industriel, l'opération de construction du pôle d'excellence industriel (PEI) de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivie sur le site de Bourail. Des experts métiers de l'Institut de régulation et d'automatisme (IRA), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et le cabinet Phoenix Solutions ont débuté leurs missions d'accompagnement à la création de ce pôle et au transfert de compétences dès août 2013. Les formations, initialement prévues pour débuter en novembre 2013 ont été finalement décalées sur 2014 car les problèmes d'achat de matériels à l'étranger ont fortement impacté l'aménagement du pôle.

Le module de l'usine pilote offert par Vale Inco a été installé au centre de Bourail fin 2013. Les premières formations ont débutées en août 2014. Les formations nouvelles portent sur la maintenance industrielle et la transformation des métaux.

Toujours sur le site de Bourail, l'ETFPA développe également les formations dans le domaine des transports et de la logistique. Le recrutement d'un formateur cariste a permis de relancer cette formation en fin d'année. Les formations autour des métiers du transport ont été très demandées et le développement du pôle d'excellence transport en partenariat avec un opérateur privé se poursuit en 2014.

Sur Nouméa, l'établissement a poursuivi en 2013 ses actions de formation dans le domaine du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Il est à noter qu'en 2013, la commande publique sur ce secteur a fortement diminuée. Un travail de réflexion sur le devenir de ce pôle a été initié depuis fin 2013, aussi bien au niveau structurel que sur le développement pédagogique de ces formations.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma parfaite considération.





DBAF arrivée le 06 OCT. 2014		1 - Projet de réponse			
N° CE - 3120 - 2909		2 - Élém. de réponse			
		3 - Réponse directe			
		4 - Suite à donner			
		5 - Information			
		6 - Prévoir réunion			
SD	SCLEP	SEB	BUDG	DIR*	AUTRES :
Observations :					
Instructions :					

N° 3395/2014-728/ERPA

Nouméa, le - 1 OCT. 2014

**NOTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES (TSPA)**

Par la Loi du Pays n°200-005 modifiée, du 22/12/2000, il a été créé la taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires dont 70% des recettes ont été affectés à l'ERPA.

Pour l'année 2013, l'établissement a ainsi perçu la somme de 599 899 116 F.CFP recouverts sur l'exercice comptable.

2011	2012	2013	2014
599 256 775 F	610 050 698 F	599 899 116 F	328 882 376 F
<i>Pour 2014 recettes jusqu'en août</i>			

*Tableau 1 : Evolution des recettes TSPA perçues par l'ERPA*

Cette recette affectée est complétée en tant que de besoin par une subvention de la Nouvelle-Calédonie afin d'honorer l'ensemble des engagements de l'ERPA liés aux missions définies par la Nouvelle-Calédonie. L'ERPA reçoit également des recettes des trois provinces pour des actions spécifiques.

Ainsi depuis l'exercice 2001, les actions de l'établissement financées par la Nouvelle-Calédonie ont été recentrées, d'une part sur les viandes (abattoirs territoriaux de l'OCEF) et d'autre part sur les filières tournées vers l'exportation. La Nouvelle-Calédonie a cependant décidé de prendre également en charge les filières céréales et cocotier depuis 2002, mais aussi la filière pêche hauturière depuis 2003 et la filière pommes de terre depuis 2004.

Les dépenses effectives, liées à ces missions, sont reprises dans le tableau budgétaire ci-après.



	2012	2013
Produit TSPA*	610 050 698 F	599 899 116 F
Subvention Nouvelle-Calédonie	920 000 000 F	999 000 000 F
Autre	255 385 599 F	515 355 262 F
Recettes investissement	21 523 087 F	22 638 055 F
<b>Total recettes</b>	<b>1 806 959 384 F</b>	<b>2 136 892 433 F</b>
Administration générale	129 548 466 F	175 175 653
Filières animales	696 820 592 F	768 106 400
Filières végétales	377 932 857 F	580 831 939
Filières pêches et aquacoles	469 813 360 F	513 461 823
Production forestière	11 021 591 F	14 224 655
Dépenses communes	138 067 744 F	158 408 644
Dépenses d'investissement	11 159 387 F	176 210 520 F
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 834 363 997 F</b>	<b>2 386 419 634 F</b>
<b>Résultat</b>	<b>-27 404 613 F</b>	<b>-249 527 201 F</b>

*\*Réellement perçu sur l'exercice comptable*

Force est de constater que l'annulation de la TSPA sur certaines marchandises importées dans le cadre des doubles protections de marché a eu pour conséquence une baisse des recettes affectées de 1,6 %. Cela s'est traduit par une augmentation des dotations de la Nouvelle-Calédonie vers l'établissement. Cette tendance semble se renforcer en 2014 limitant les actions de l'ERPA.

Considérant la situation financière critique de la Nouvelle-Calédonie, il paraît essentiel de renforcer les ressources propres de l'établissement pour ne pas affecter le développement agricole de la Nouvelle-Calédonie.



## COMPTE RENDU 2013 D'UTILISATION DES RESSOURCES ISSUES DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS FIXÉE A 0,25% DES SALAIRES

ACTIONS INTERCONSULAIRES		BUDGET REALISE 2013	COMMENTAIRES 2013	PREVISIONNEL 2014	COMMENTAIRES 2014
ANNEXE 1	BUS DE L'APPRENTISSAGE	33 573 258	Création ligne pour changement véhicule pour 1 500 000 et renforcement budget communication sur nouveau véhicule	5 000 000	
	POINT A		Prévision recatement stagiaire et réévaluation salaire de l'équipe	30 000 000	
TOTAL ACTIONS INTERCONSULAIRES		33 573 258		35 000 000	
ACTIONS CCI-CFA		BUDGET REALISE 2013	COMMENTAIRES 2013	PREVISIONNEL 2014	COMMENTAIRES 2014
ANNEXE 4	CONSEILLERE EDUCATION	10 843 972	Conseillère éducation	7 600 000	Conseillère éducation
	CONSEILLERE SOCIALE		Conseillère sociale	3 900 000	Permanence 2H00 par jour + 2X 3H par semaine
ANNEXE 5	REMISE A NIVEAU ET ETUDES	2 206 268	Remise à niveau et etudes surveillées	3 303 300	Remise à niveau et etudes surveillées
ANNEXE 6	FORMATION FORMATEURS	6 702 042	Rémunération des formateurs et des organismes de formation	3 300 000	Rémunération des formateurs et des organismes de formation
ANNEXE 7	RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE Ressources humaines	20 331 413	Conseiller pédagogique	24 430 000	Conseiller pédagogique
	RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE Acquisition de logiciel, documentation et matériel pédagogique		acquisition de logiciels et matériel dédiés au BTS géomètre-topographe		Renouvellement de 2 salles informatiques - acquisition licences projet Voltaire - acquisition laboratoire et logiciel de langues
	RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE Actions de formation spécifique		Modules spécificités calédoniennes		Modules spécificités calédoniennes
	RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE Intégration des apprentis		ateliers savoir être et communication - séminaire d'intégration - journée de cohésion		ateliers savoir être et communication - séminaire d'intégration - journée de cohésion
	RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE Séjour linguistique BTS		Organisation d'un séjour linguistique en Australie pour 20 BTS1	6 200 000	Organisation d'un séjour linguistique en Australie pour 20 BTS1
ANNEXE 8	VISITES ENTREPRISES	4 407 353	Rémunération visite entreprises + déplacement	5 200 000	Rémunération visite entreprises + déplacement
ANNEXE 9	RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE conseiller relation entreprises+conseiller apprentissage	16 348 082	Conseiller relation entreprise+ conseiller apprentissage	16 750 000	Conseiller relation entreprise+ conseiller apprentissage
	RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE Outils de communication		Edition carnets de liaisons + calendriers alternance à destination des MA	1 310 000	Edition carnets de liaisons + calendriers alternance à destination des MA
	RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE Organisation RDV MA		RDV des MA	100 000	RDV des MA
	RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE Formation des tuteurs		Formation des MA	1 550 000	Formation des MA
	RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE Soirée 20 ans du CFA		Opération non renouvelée	0	Opération non renouvelée
ANNEXE 10	SECTION D'APPRENTISSAGE SPECIALE	0	Projet non développé	0	Projet non développé
ANNEXE 11	SUPPORT COMMUNICATION	215 217	Création d'une photothèque - encart presse	1 000 000	Développement de la communication numérique
ANNEXE 12	AMELIORATION ENVIRONNEMENT APPRENTI	210 723	Edition cartes apprentis - pose films solaires - installation fontaines à eau	4 050 000	Création d'une 2e terrasse extérieure - achat mobilier pour la terrasse - réaménagement de 2 salles de cours - acquisition mobilier de salle de cours - édition cartes apprentis
	CFA - PROVINCE NORD Pédagogique	5 695 085	Coordination pédagogique - Frais déplacement coordinateur et support du CFA de Nouméa - Loyer		
	CFA - PROVINCE NORD Administration	1 556 825	Location de salles - Déplacements /hébergements formateurs de Nouméa - Déplacements apprentis plateau sportif		
TOTAL ACTIONS CFA		102 090 238		78 693 300	

## COMPTE RENDU 2013 D'UTILISATION DES RESSOURCES ISSUES DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS FIXÉE A 0,25% DES SALAIRES

ACTIONS CCI-EGC		BUDGET REALISE 2013	COMMENTAIRES 2013	PREVISIONNEL 2014	COMMENTAIRES 2014
ANNEXE 6		50 400	Formation initiation intelligences multiples	170 000	Formation formateurs CNAM
ANNEXE 7	<b>RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE</b> Ressources humaines	3 821 565	Temps plein resp apprentissage jusqu'au départ, puis Quote part poste RDE-dont projet HP- + professeur permanent sur création d'un syllabus	3 800 000	Prévoir également temps à la construction de parcours CKW
	<b>RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE</b> Acquisition de logiciel, documentation et matériel pédagogique	526 792	Prévi 2013: renouvellement media plus, quote part its learning, achat ordis portables pour extension wifi MIPE. Réalisé : video proj office plus 148834, its learning : 251671+95465 F dont la moitié prise en charge par le cursus	300 000	Crossknowledge, Media plus, écran salle 53
	<b>RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE</b> Intégration des apprentis	104 619	Quote part assurance RC association permettant de participer aux événements associatifs (Total : 464976F*27/120 étudiants)	0	
	<b>RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE</b> Aide au transport séjour international EGC	1 172 414	Hyp : (2500 + 850)x80 + Billets avions (1 million). Les alternants de 3ème année auront un programme international de 8 semaines à Auckland. Réalisé : 8 semaines à l'étranger	1 400 000	Groupe plus important qu'en 2013, augmentation taxes aériennes
ANNEXE 8	<b>VISITES ENTREPRISES</b>	411 975	Poursuite des visites en 2013 pour un effectif doublé	450 000	Groupe plus important
ANNEXE 9	<b>RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE</b> Outils de communication	59 000	2013 : achat clés USB à destination MA (50% facture, certaines clé allant vers les maîtres de stage présents)		
	<b>RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE</b> Formation des tuteurs	44 000	Une formation spécifique, plus courte, a été déclinée pour les MA des étudiants EGC	50 000	
ANNEXE 12	<b>AMELIORATION ENVIRONNEMENT</b> APPRENTI	620 976	Renovation des peintures salles alternants (335400), pose de stores (84266), travail sur relation "non violente" faber mazlish (15750) mise en place d'une nouvelle solution de gestion des plannings (195560F)	900 000	Quote part travaux bureau professeur permanent mkt, intervenant 37% HEU cursus alternant
<b>TOTAL ACTIONS EGC</b>		<b>6 811 741</b>		<b>7 070 000</b>	
<b>TOTAL BUDGET CCI (ACTIONS INTERCONSULAIRES + CFA + EGC)</b>		<b>142 475 237</b>		<b>120 763 300</b>	



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE  
de la Nouvelle-Calédonie

# Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N° 4921 / 0696 / 2014 / A.S.S. N.C.  
*Affaire suivie par : M Christian VIALLIS*

Nouméa, le 18 juillet 2014.

## BORDEREAU D'ENVOI

des pièces adressées à

### Direction du Budget et des Affaires Financières de la Nouvelle-Calédonie

A l'attention de Mme Sophie GARCIA-DUPUIS  
BP M2  
98849 Nouméa cedex

Nombre de pièces	Désignation des pièces	Observations
1	Compte-rendu de l'utilisation des taxes en 2013 - ASSNC.	Cordialement,

Le directeur  
de l'Agence sanitaire et sociale  
de la Nouvelle-Calédonie

  
**Dr Bernard ROUCHON**



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE  
de la Nouvelle-Calédonie

# Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N° 4921 / ~~696~~ / 2014 / A.S.S. N.C.

Nouméa, le 18 juillet 2014

## Compte rendu de l'utilisation des taxes en 2013

L'exécution du budget 2013 de L'ASSNC a abouti à un résultat global déficitaire de :  
-5 385 538 587 F CFP selon le détail ci-après :

### DETAIL DES RECETTES

#### Recettes

**29 483 687 049 F CFP**

Taxe de solidarité sur les services TSS	18 150 633 455
Contribution sociale additionnelle CSA	5 351 124 336
Taxe alcool tabac TAT3S	3 765 453 337
Subvention NC	1 946 000 000
Participation soins addictologie	84 031 743
Recettes diverses	30 632 559
Dotation aux amortissements	19 661 287
Excédent de fonctionnement capitalisé	136 150 332

### DETAIL DES DEPENSES

#### Dépenses

**34 869 225 636 F CFP**

Dépenses de prévention	1 040 289 585
Médipole Koutio	8 002 139 662
RHPA	2 619 066 333
Subventions associations, handicap et pers. âgées	231 140 000
CAFAT (compensation secteurs aidés + CRS + subv RUAMM)	18 539 459 349
Reversement NC 2% TSS	363 012 669
Subventions Provinces minima vieillesse	2 687 757 369
Dépenses transférées NC	81 876 435
Subvention FSH	1 130 574 834
Régularisation trop perçu CSA	173 909 400
<b>TOTAL</b>	<b>34 869 225 636</b>

## A) DEPENSES FINANCEES PAR LA TAT3S ET LES RECETTES DIVERSES

Dépenses prévention : 1 040 289 585 F CFP

Les principales dépenses sont détaillées comme suit :

Cancer du sein	74 205 593
Prévention et soins en Addictologie	211 622 408
Centre d'éducation	111 134 099
IST/VIH	25 541 378
Prévention des Pathologies de surcharge	33 000 000
Rhumatisme Articulaires Aigu	38 046 324
Bucco-dentaire	22 331 863
Tuberculose	38 400
Subv aux associations prévention	95 950 188
Direction et Soutient et pilotage des programmes	241 419 332
Subv aux organismes publics, subv au CHS	187 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 040 289 585</b>

Investissement hospitalier : 8 002 139 662 F CFP

Le remboursement à la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des contrats de plan, des travaux hospitaliers

Médipole Koutio	8 002 139 662
-----------------	---------------

## RECAPITULATIF DES DEPENSES FINANCEES PAR LA TAT3S ET LES RECETTES DIVERSES

Dépenses de prévention	1 040 289 585
Investissement hospitalier	8 002 139 662
<b>TOTAL</b>	<b>9 042 429 247</b>

## B) DEPENSES FINANCEES PAR LA TSS

<b>CAFAT</b>	<b>14 475 459 349</b>
couverture des compensations selon convention (hors CRS)	12 652 522 991
FACTUR	107 725 625
Subvention RUAMM	1 715 210 733

<b>RHPA</b>	<b>1 810 066 333</b>
10% TSS	1 810 066 333

<b>SUBVENTION ASSOC° HANDICAP ET PERS. AGEES</b>	<b>216 140 000</b>
Subventions associations. handicap et personnes âgées	216 140 000

<b>DEPENSES TRANSFEREES NC</b>	<b>1 212 451 269</b>
Participation IPNC et registre cancer NC	40 000 000
FSH Aide au logement	1 130 574 834
Auxiliaires sanitaires et sociaux	17 876 435
Caisson hyperbare	24 000 000

<b>Reversement à la NC de 2% des recettes de TSS</b>	<b>363 012 669</b>
--	--------------------

<b>C) DEPENSES FINANCEES PAR LA CSA</b>	<b>5 803 666 769</b>
Minimum vieillesse Provinces	2 687 757 369
Complément retraite CAFAT	2 942 000 000
Trop perçu CSA 2012	173 909 400

<b>D) DEPENSES FINANCEES PAR SUBVENTION NC</b>	<b>1 946 000 000</b>
Subvention équilibre RUAMM 2012	1 122 000 000
Subvention RHPA	809 000 000
Subvention ACH (foyer Paul REZNIK)	15 000 000

## RESULTAT

### Comparaison recette/dépense du résultat

ORIGINE DE LA RECETTE	RECETTE	DEPENSES	RESULTAT
TAT3S + diverses	3 880 117 639	9 022 767 960	-5 142 650 321
TSS	18 150 633 455	18 077 129 620	73 503 835
CSA	5 351 124 336	5 803 666 769	-452 542 433
SUBVENTION NC	1 946 000 000	1 946 000 000	0
AMORTISSEMENT	19 661 287	19 661 287	0
RESULTAT CAPITALISE	136 150 332		136 150 332
<b>TOTAL</b>	<b>29 483 687 049</b>	<b>34 869 225 636</b>	<b>-5 385 538 587</b>

Le compte administratif 2013 produit un résultat déficitaire de 5 385 538 597 F CFP

Après intégration des résultats 2012 le résultat cumulé de l'exercice 2013 est de :

**2 224 402 647 FCFP**

Le directeur  
de l'agence sanitaire et sociale  
de la Nouvelle-Calédonie

**Dr Bernard ROUCHON**

Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles

**A – Présentation**

**1. Organisation et moyens**

× Directeur .....	Xavier TALEM
× Date de création de l'établissement.....	30 décembre 2002
× Nombre d'agents (cf. organigramme joint en annexe).....	7
× Dernier compte administratif validé par l'exécutif .....	2013
- recettes .....	1.075.676.139 F.CFP
- dépenses .....	1.453.636.331 F.CFP
- fonds de roulement :	
▪ montant.....	1.950.437.318 F.CFP

**2. Conseil d'administration**

× Président .....	Harold MARTIN
× Durée du mandat .....	2 ans
× Echéance du mandat des représentants de la NC.....	2014
× Nombre total de membres.....	11
× Représentant(s) de la Nouvelle-Calédonie (NC) (dont 3 du congrès)	
- M. Harold MARTIN, titulaire,	M. Jean-Luc REGENT, suppléant,
- M. José BLUM, titulaire,	Mme. Ghislaine ARLIE, suppléante,
- M. Pascal VITTORI, titulaire,	M. Karlheinz CREUGNET, suppléant,
- M. Gilbert TYUIENON, titulaire,	M. Hervé THEIN TAOUVA, suppléant.

**3. Missions**

L'APICAN est un établissement public à caractère administratif ayant pour objet de contribuer à la prévention et à l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles. Elle est principalement chargée :

- de participer au financement des dommages causés par les calamités naturelles, prioritairement au secteur agricole. Le principe directeur retenu est actuellement la mise en œuvre de dispositions réglementaires, telles que le versement des indemnités dues aux sociétaires de la CAMA, sachant que des indemnités complémentaires exceptionnelles peuvent également être versées à l'ensemble des agriculteurs sinistrés. Depuis 2010, l'agence est en outre sollicitée pour compenser les baisses de production de certaines filières (squash, pommes de terre, crevettes...) suite à de mauvaises conditions de production. L'APICAN dispose aujourd'hui d'une réserve pour financer un événement exceptionnel sur fonds propre du type cyclone ERICA en 2003 ;
- de participer aux actions de prévention contre les calamités agricoles ou naturelles relevant des missions de l'agence, en prenant en charge des dépenses précédemment financées sur le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, comme la régulation des cerfs sauvages, les feux d'espaces naturels, les inondations, la surveillance phytosanitaire (Bunchy top et tiques du bétail), la pose de barrières contre les cerfs... ;
- de formuler auprès des autorités compétentes toute proposition de modification des réglementations ou législations relatives à son objet.

APICAN

**B - Bilan de l'activité au 31 décembre 2013**

**1. Les recettes**

Les ressources financières de l'établissement proviennent de la taxe sur les conventions d'assurances TCA (anciennement « *taxe spéciale sur les conventions d'assurances* ») affectée à l'APICAN à partir du 1<sup>er</sup> avril 2003, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du pays n°2003-2 du 29 janvier 2003. Cette taxe qui constitue l'essentiel des recettes de l'agence a plus doublé entre 2005 et 2009 et continue de progresser. Les recettes de taxe 2013 s'élèvent à 1.023.395.026 FCFP.

**2. Les dépenses (en milliers de francs)**

Les dépenses 2013 (1.453 millions F. CFP) ont plus que doublé par rapport à 2012 (689 millions F.CFP). Elles étaient de 1 249 millions F.CFP en 2011, 872 millions FCFP en 2010 et 533 millions FCFP en 2009.

OBJET	Réalisé 2013 (M FCFP)	Prévisionnel 2014 (M FCFP)
<b>Prévention, lutte indemnités servis aux agriculteurs</b>	<b>822,7</b>	<b>1 179</b>
- Indemnités réglementaires calamités agricoles	478,4	300
- Mesures complémentaires suite à des calamités agricoles	18,1	130
- Accompagnement et prévention de dispositifs sanitaires relevant de la Nouvelle-Calédonie	18,6	19
- Dispositif barrières périphériques	54,8	90
- Dispositif sécheresse	-	310
- Dispositif contractuel de garanti de chiffre d'affaires	201,5	230
- Dispositif occupation des sols	44,9	50
- Opérations de capture de cerfs sauvages	6,4	30
<b>Prévention, lutte et prévention du secteur agricole</b>	<b>111,7</b>	<b>115,5</b>
- Réseau épidémio-surveillance apicole	12	12
- Surveillance et accompagnement d'actions phytosanitaires	28,2	20
- GDSA - GDSV	71,5	83,5
<b>Prévention, lutte et prévention monde rural</b>	<b>459,2</b>	<b>672</b>
- Lutte hélicoptée contre les incendies	228	228
- Régulation des cerfs sauvages et cochons féroces	70	64
- Accompagnement des travaux en matière d'hydraulique	161,2	380
<b>Soutien et pilotage de la mise en œuvre des actions</b>	<b>59,9</b>	<b>108,5</b>
- Charges à caractère général	8,1	50,8
- Charges de personnel et frais assimilés	33,5	55,4
- Charges exceptionnelles	16,1	-
- Opérations d'ordre, de transfert entre sections	2,1	2,3
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 453,5</b>	<b>2 081</b>

Le directeur de l'Agence pour la  
Prévention et l'Indemnisation  
des Calamités Agricoles ou Naturelles



Xavier TALEM



**COMPTE-RENDU UTILISATION DE LA TAXE DE SOUTIEN AUX  
PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES  
ANNEE 2013**

L'activité de la Chambre d'agriculture se décompose en deux types, qui sont dissociés analytiquement dans les budgets.

L'analyse présente la première catégorie, c'est-à-dire les activités financées sur fonds propres (TSPA). Les activités spécifiques liées à un programme de financement extérieur ne seront pas prises en compte dans cette analyse puisqu'elles sont équilibrées.

**Les activités financées sur fonds propres par la Chambre d'agriculture**

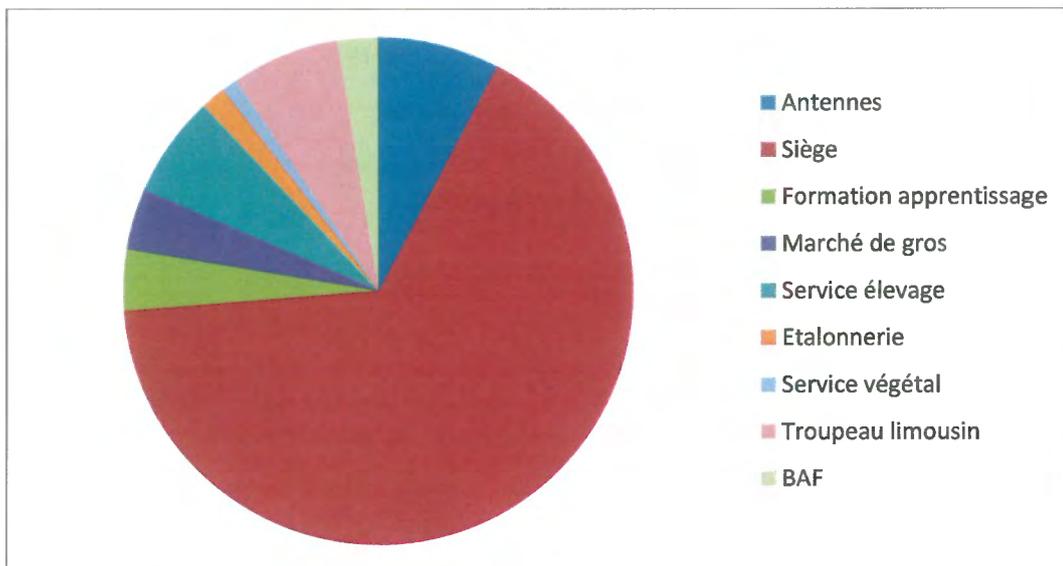
Antennes  
Formation apprentissage  
Siège  
Marché de gros  
Etalonnerie  
Service élevage  
Service végétal  
Troupeau limousin  
Réseau BAF

**Les activités déléguées et financées à 100% par des ressources extérieures**

Aide à l'énergie  
Signes de qualité  
Fonds d'aide à l'élevage  
Développement durable  
GDS-A  
GDS-V  
Engrais  
Plateforme machinisme  
PNVF  
Collecte PPNU  
Centre de gestion du nord  
SIA Paris  
Coopération régionale  
Marché Broussard

Le montant de 255 356 082 FCFP a été reçu au titre de la TSPA pour l'année 2013, alors que le besoin en financement de la Chambre d'agriculture s'élève à 251 809 224 FCFP.

En décomposant par activité, les services de la Chambre d'agriculture sont plus ou moins consommateurs de ressources propres :



Les charges liées à la structure restent les plus importantes. En effet, c'est sur le siège que sont supportées les principales charges fixes de l'entreprise, comme les salaires, les honoraires, les assurances, les locations, etc.

Les antennes représentent 8% du résultat des services financés sur fonds propres, soit un total de 19 millions. Le service formation, notamment l'apprentissage est un gros consommateur malgré ses ressources de 12 millions, son résultat est déficitaire de plus de 9 millions.

	Résultat	%
Antennes	- 19 374 251	8%
Siège	- 166 244 848	66%
Formation	- 9 799 768	4%
Marché de gros	- 9 726 719	4%
Service élevage	- 16 315 381	6%
Etalonnage	- 3 961 329	2%
Service végétal	- 2 491 802	1%
Troupeau limousin	- 17 288 283	7%
BAF	- 6 606 843	3%
<b>TOTAL</b>	<b>- 251 809 224</b>	<b>100%</b>

La décomposition par nature de dépenses (en négatif) et de produits (en positif) :

<b>Dépenses</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 2 206 984
20 - Immobilisations incorporelles	- 343 900
21 - Immobilisations incorporelles	- 5 622 160
27 - Autres immobilisations financières	- 75 000
60 - Achats et variation des stocks	- 24 305 283
61 - Services extérieurs	- 25 289 908
62 - Autres services extérieurs	- 47 798 641
63 - Impôts, taxes et assimilés	- 2 620 254
64 - Charges du personnel	- 195 262 537
65 - Autres charges de gestion courante	- 634 268
66 - Charges financières	- 2 011 709
67 - Charges exceptionnelles	- 2 475 721
<b>Total</b>	<b>- 308 646 365</b>
<b>Recettes</b>	
70 - Produits du service du domaine	4 187 499
74 - Dotations et participations	42 914 185
75 - Autres produits de gestion courante	8 384 736
76 - Produits financiers	372 757
77 - Produits exceptionnels	977 964
<b>Total</b>	<b>56 837 141</b>
<b>Solde</b>	<b>- 251 809 224</b>

### Conclusion

La situation financière de la Chambre d'agriculture est préoccupante. La capacité d'investissement sur fonds propres est quasi nulle. Les dépenses d'investissement du chapitre 21 (5,6 MF) enregistrent uniquement le renouvellement d'un peu de matériel informatique, de travaux urgents ou de sécurité électrique sur les 13 services (soit 9 sites).

Alors que la TSPA couvre tout juste les charges liées aux activités financées par la Chambre d'agriculture, ce sont les services (comme les groupements de défense sanitaire..) financés par un programme spécifique qui contribuent à la constitution de l'excédent d'exercice de 34 MF constaté dans le compte de gestion de 2013.





## ACTIONS QUALITE APPRENTISSAGE – 2013

Compte rendu d'utilisation des fonds provenant des cotisations des employeurs pour la Formation Continue (0.25%).

### 1-ACTION D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'APPRENTISSAGE

- **Domaine Qualité** : Accueil, information, orientation et communication
- **Objectifs Généraux** : Accès à l'apprentissage et promotion de l'apprentissage

#### 1- Justification de la proposition d'action :

Favoriser le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Calédonie tout en garantissant, en amont du recrutement, l'accueil et l'orientation des futurs apprentis aussi bien au Centre de Formation qu'au sein des trois antennes de la CMA en Province Nord. Le Centre de Formation Lucien Mainguet souffrant d'un déficit d'image auprès des jeunes, des actions promotionnelles et de communication ont été mises en place dans le but de promouvoir cette filière de formation qu'est l'apprentissage.

#### 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Accueil, information, orientation et visites	5 010 000 F CFP	5 993 298 F CFP
Promotion de l'apprentissage	3 370 000 F CFP	6 284 912 F CFP
<b>Total</b>	<b>8 380 000 F CFP</b>	<b>12 278 210 F CFP</b>

### 2 – ACTION D'AMELIORATION DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PARENTS D'APPRENTIS

- **Domaine Qualité** : Coopération Centre de Formation/Maîtres d'apprentissage/Parents
- **Objectifs Généraux** : Progression des apprentis/Réussite au diplôme/ Insertion professionnelle

#### 1- Justification de la proposition d'action :

La formation par alternance réalisée en apprentissage nécessite une bonne coordination des actions mises en œuvre par les différents acteurs de la formation que sont :

- les maîtres d'apprentissage,
- les formateurs,
- les chargés de relations en entreprise et le conseiller formation basé à l'antenne de la CMA de Koné,
- l'équipe de la vie scolaire,
- les parents.

Au centre de ce dispositif se trouve l'apprenti.

#### 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Chargés de relation en entreprise/ conseiller formation	7 030 000 F CFP	14 837 931 F CFP
Visites en entreprises des formateurs	3 475 000 F CFP	1 566 575 F CFP
Vie Scolaire	4 060 000 F CFP	4 102 986 F CFP
Les lauréats de l'apprentissage	5 000 000 F CFP	2 493 177 F CFP
Matinée rencontre	800 000 F CFP	0 F CFP
Réunion des sections	500 000 F CFP	0 F CFP
Communication Presse/radio/revue / site web	550 000 F CFP	707 724 F CFP
<b>Total</b>	<b>21 415 000 F CFP</b>	<b>23 708 393 F CFP</b>

### 3 – ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'APPRENTISSAGE

- Domaine Qualité : Adaptation de la pédagogie et soutien aux apprentis

- Objectifs Généraux : Progression des apprentis/Réussite au diplôme

#### 1- Justification de la proposition d'action :

La grande majorité des formateurs intervenant au Centre de Formation, notamment dans les matières pratiques, sont initialement des professionnels recrutés en raison de leurs compétences techniques. Toutefois l'activité de formateur exige une maîtrise du référentiel de l'Education Nationale et une connaissance pédagogique notamment en gestion de groupes hétérogènes.

Par ailleurs, confronté à un public souvent en difficulté, le Centre de Formation souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite en leur apportant une aide adaptée qui les responsabilise.

Certaines difficultés nécessitent le recours à un référent ayant les compétences requises pour apporter à tout jeune en difficulté psychologique ou matérielle, l'aide nécessaire afin d'éviter un abandon prématuré de sa formation.

#### 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Formation de formateurs	15 445 000 F CFP	917 053 F CFP
Intégration des TICE dans les cours	1 125 000 F CFP	1237 937 F CFP
Remise à niveau	305 000 F CFP	0 F CFP
Examens Blancs	100 000 F CFP	0 F CFP
Visites pédagogiques	100 000 F CFP	216 500 F CFP
Point d'écoute	3 200 000 F CFP	3 128 900 F CFP
Accompagnement des apprentis en Province Nord	500 000 F CFP	0 F CFP
Assistant Educatif	4 730 000 F CFP	4 503 619 F CFP
Responsable Pôle Accompagnement	5 190 000 F CFP	4 986 582 F CFP
Formation des Maîtres d'Apprentissage	850 000 F CFP	0 F CFP
Formation Jury d'examen	60 000 F CFP	17 571 F CFP
Mise en place d'outils facilitant la pédagogie de l'alternance	500 000 F CFP	0 F CFP
Mise en place de formateurs référents	400 000 F CFP	259 743 F CFP
Accompagnement pour l'obtention d'un label qualité	1 000 000 F CFP	302 400 F CFP
Mise en place d'un hot spot wifi	405 000 F CFP	403 200 F CFP
<b>Total</b>	<b>33 910 000 F CFP</b>	<b>15 973 505 F CFP</b>

### 4 – ACTION D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU PLATEAU TECHNIQUE

- Domaine Qualité : Modernisation du Centre de Formation

- Objectifs Généraux : Progression des apprentis .Réussite au diplôme. Insertion professionnelle

#### 1- Justification de la proposition d'action :

Le Centre de formation Lucien Mainguet, créé en 1993, dispose de dix-sept ateliers qui constituent tout autant de structures techniques, assimilables à de véritables entreprises. Il convient donc, en permanence, de procéder à l'entretien des équipements, à l'acquisition d'équipements nouveaux, de même qu'au maintien des mesures de sécurité.

De plus, il doit se doter de plateaux techniques répondant aux exigences de l'organisation des examens en termes de postes de travail, d'outillages et d'équipements.

## 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Sécurité	2 950 000 F CFP	4 170 001 F CFP
Equipements et matériels	37 600 000 F CFP	21 225 681 F CFP
Formation EVRP	712 000 F CFP	784 662 F CFP
<b>Total</b>	<b>41 262 000 F CFP</b>	<b>26 180 344 F CFP</b>

## 5 – ACTION INTER-CONSULAIRE

- Domaine Qualité : Information et orientation des candidats
- Objectifs Généraux : Accès à l'apprentissage/ Progression des apprentis

### 1- Justification de la proposition d'action :

Il s'agit, dans ce registre, d'évoquer l'action développée en actions inter consulaires avec la CCI dans le cadre du Point Apprentissage.

### 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Point A/Bus de l'Apprentissage : Part CMA	17 784 500 F CFP	15 450 499 F CFP
<b>Total Part CMA</b>	<b>17 784 500 F CFP</b>	<b>15 450 499 F CFP</b>

## 6 - ACCROISSEMENT DU PARC IMMOBILIER DU CENTRE

- Domaine Qualité : Rénovation, modernisation du parc immobilier
- Objectifs Généraux : Progression des apprentis

### 1- Justification de la proposition d'action :

Le Centre de Formation se doit d'accueillir les apprentis dans les meilleures conditions, ainsi il s'engage dans la rénovation, l'agencement de ces bâtiments et l'acquisition d'équipements nouveaux.

### 2- Les réalisations :

Actions	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Travaux de construction et d'agencement	33 640 000 F CFP	35 436 949 F CFP
Acquisition, renouvellement de matériels	4 310 000 F CFP	976 446 F CFP
<b>Total Part CMA</b>	<b>37 950 000 F CFP</b>	<b>36 413 395 F CFP</b>

## BILAN 2013

	Prévisionnel 2013	Réalisé au 31/12/13
Actions Qualité Apprentissage	160 701 500 F CFP	130 004 346 F CFP

## Compte-rendu synthétique

**OBJET** : Utilisation des taxes affectées à la Province Sud

- Taxe provinciale sur les nuitées
- Taxe provinciale sur les communications

**Réf.** : V/courrier n° CS 14-3120-815 du 18 septembre 2014

L'assemblée de province Sud a approuvé par délibération n°11-2014/APS du 26 juin 2014 le compte administratif et le compte de gestion 2013.

Conformément au rapport de présentation des comptes, les recettes fiscales réalisées sur cette gestion comprenaient à hauteur de **1,722 milliard XPF** les taxes affectées suivantes :

### **1. La taxe sur les communications téléphoniques :**

Instaurée en 2003, cette taxe a été fixée par la délibération APS n° 15-2003 du 17 juillet 2003 à 5 XPF par minute, soit le maximum autorisé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Pour 2013, son rendement s'est élevé à **1,562 milliard XPF**.

### **2. La taxe à la nuitée des établissements hôteliers :**

Fixée par délibération de l'assemblée de province n°4-2002 du 9 janvier 2002, la taxe à la nuitée varie en fonction de la catégorie de l'hôtel qui est déterminée par le nombre d'étoiles.

Pour 2013, la recette s'est élevée à **161 millions XPF**.

Période de la recette	2 012	2 013	total CA
1E TRIMESTRE		381 615 719	381 615 719
2E TRIMESTRE		380 796 235	380 796 235
3E TRIMESTRE		396 333 375	396 333 375
4E TRIMESTRE	403 720 190		403 720 190
<b>&gt;&gt; COMMUNICATION TELEPHONIQUE</b>	<b>403 720 190</b>	<b>1 158 745 329</b>	<b>1 562 465 519</b>
JANVIER		3 982 050	3 982 050
FÉVRIER		41 779 564	41 779 564
MARS		4 376 200	4 376 200
AVRIL		2 084 600	2 084 600
MAI		36 339 256	36 339 256
JUIN		1 376 250	1 376 250
JUILLET		5 095 850	5 095 850
AOUT		30 088 974	30 088 974
SEPTEMBRE			0
OCTOBRE		1 841 900	1 841 900
NOVEMBRE		33 487 867	33 487 867
DECEMBRE	628 200		628 200
<b>&gt;&gt; TAXES NUITÉES</b>	<b>628 200</b>	<b>160 452 511</b>	<b>161 080 711</b>

Ces ressources provinciales de l'exercice 2013 participent au financement global des dépenses de la section de fonctionnement qui s'élèvent en 2013 à 43 milliards XPF.

Fin 2013, la variation du fonds de roulement s'établit à 4.1 milliards XPF intègrent ces encaisses fiscales.

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES  
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière	.....	%	%	%	%		%
Total des contributions directes	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence	.....	%	%	%	%		%
Total des contributions indirectes	.....	%	%	%	%		%
TOTAL GENERAL	.....						

ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice... 54...  
 Nombre de membres présents... 49...  
 Nombre de suffrages exprimés... 49...  
 VOTES : Pour... 49...  
 Contre.....  
 Abstentions.....

Date de convocation : 11.12.2014

Présenté par le gouvernement  
 A. Noumea..... le 17.12.2014...

Délibéré par le congrès réuni en séance publique le... mercredi... 17 décembre 2014...  
 A. Noumea..... le... 17.12.2014...

*[Signature]*

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le ..... et de la publication le .....  
 A..... le ...../...../.....